

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mc
t



14019592

TRIBUNAL DE COMMERCE

08 JAN 2014

LIÉGEOIS

Greffé

N° d'entreprise : 0875 871 495

Dénomination

(en entier) : **"M.S.G.M."**

Forme juridique : Société privée à responsabilité limitée

Siège : Rue Champs du Haut 54 – 1300-LIMAL

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Extrait d'un acte reçu par Maître Ilse BANMEYER, notaire associée à Gembloux, le 8 janvier 2014, en cours d'enregistrement.

PREMIERE RESOLUTION – AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social, à concurrence de quatre cent dix-huit mille cinq cents euros (418.500,00 €), pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €), à quatre cent trente-sept mille cent euros (437.100,00 €), par souscription en numéraire, par la création de quatre mille cent quatre-vingt-cinq (4.185) parts nouvelles, du même type et jouissant des mêmes existantes, sauf qu'elles ne participeront que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours.

Ces parts nouvelles ont été émises chacune au pair comptable de cent euros (100,00 €).

Ces parts nouvelles ont été souscrites en numéraire et entièrement libérées à la souscription, les associés s'engageant à utiliser les montants distribués dans le cadre de la loi programme du 28 juin 2013 et de l'article 537, CIR 92.

DEUXIEME RESOLUTION – SOUSCRIPTION ET LIBERATION

Tous les associés ont déclaré souscrire à l'augmentation de capital, proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital, comme suit :

• Monsieur Gaetano FAVERO, à concurrence de quatre cent quatorze mille euros (414.000,00 €), soit quatre mille cent quarante (4.140) parts ;

• Madame Marie-Christine BOUILLON, à concurrence de quatre mille cinq cents euros (4.500,00 €), soit quarante-cinq (45) parts.

Les associés ont réglé directement entre eux le problème des rompus.

Les souscripteurs ont déclaré que la totalité des parts ainsi souscrites est entièrement libérée par un versement en espèces qu'ils ont effectué au compte numéro 001-7163345-68 auprès de BNP PARIBAS FORTIS, ouvert au nom de la société privée à responsabilité limitée "M.S.G.M."

Les membres de l'assemblée ont requis le notaire d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque part sociale nouvelle est entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à quatre cent trente-sept mille cent euros (437.100,00 €). Il est représenté par quatre mille trois cent septante et une (4.371) parts sans mention de valeur nominale, représentant chacune un/quatre mille trois cent septante et unième (1/4.371e) de l'avoir social.

TROISIEME RESOLUTION – MODIFICATION AUX STATUTS

L'assemblée générale a approuvé, article par article, les modifications suivantes apportées aux statuts :

Article 2 : pour le mettre en concordance avec la décision de la gérance de transférer le siège social en remplaçant le premier alinéa par le texte suivant :

« Le siège social est établi à 1300-Limal), rue Champs du Haut, 54. »

Article 5 (capital) : pour le remplacer par le texte suivant :

« Le capital social s'élève à quatre cent trente-sept mille cent euros (437.100,00 €). Il est représenté par quatre mille trois cent septante et une parts (4.371,00 €) sans mention de valeur nominale, représentant chacune un/quatre mille trois cent septante et unième (1/4.371e) de l'avoir social.

Article 6 : pour le remplacer par le texte suivant relatant l'historique du capital :

(On omet)

Il en sera tenu compte lors de la coordination des statuts.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Ilse BANMEYER, notaire associée à Gembloux.

Déposée en même temps : l'expédition de l'acte et ses 2 annexes; les statuts coordonnés.



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/01/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature